

article que j'ai mentionné. A la fin de 1957, on avait réalisé 54 projets d'habitation dans 36 villes. La répartition de ces projets d'habitation, par province, est la suivante:

Terre-Neuve	3
Nouvelle-Écosse	1
Nouveau-Brunswick	4
Ontario	41
Saskatchewan	3
Colombie-Britannique	2

On a construit au total 5,845 logements jusqu'à la fin de 1957.

Toute ville qui en fait la demande peut obtenir de l'aide financière en vertu de la Partie V de la Loi nationale sur l'habitation pour faire une étude en matière de modernisation urbaine. Ces études permettent de bien délimiter les secteurs délabrés et de dresser un plan méthodique de réaménagement.

Il y a 50 villes au Canada qui ont une population de plus de 25,000 habitants. Jusqu'à maintenant, 14 villes ont eu recours aux subventions que le gouvernement fédéral accorde pour faire des études en matière de modernisation urbaine.

Les villes en question sont Halifax, Saint-Jean (Terre-Neuve), Moncton, Kingston, London, Toronto, Hamilton, Windsor, Sarnia, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Trail et Vancouver.

Je ne crois pas que ces renseignements aient jamais été rendus publics dans le passé. C'est pourquoi je profite de l'occasion qui m'est offerte de faire consigner ces données et ces renseignements au compte rendu du Comité.

On peut donc constater que les moyens de remédier aux problèmes que pose l'élimination des taudis existent déjà. Nous, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous ne pouvons en aucune façon obliger qui que ce soit à avoir recours à ces dispositions, mais j'estime que je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas consigner au compte rendu le fait que ces dispositions existent.

On me permettra d'exprimer le souhait que les municipalités se renseignent plus à fond au sujet de ces dispositions. Les gérants de nos filiales, nos représentants régionaux et notre personnel du bureau central sont tout à fait compétents pour aider, conseiller et renseigner tous les intéressés, et j'entends par là les fonctionnaires municipaux ou les représentants élus des municipalités. Nous faisons tout notre possible pour former un personnel capable de rencontrer n'importe quel groupe de représentants élus ou de fonctionnaires des municipalités et de discuter de ces questions avec eux. Notre personnel de l'extérieur a suivi un cours de formation de six semaines, à Ottawa, et il peut maintenant discuter de ces questions sur place dans tout le Canada.

Aucun programme de construction de logements au Canada ne sera couronné de succès si on ne parvient pas à éliminer une bonne partie des taudis.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de nous avoir présenté votre exposé.

Le sénateur HORNER: Un des témoins a prétendu qu'une façon de résoudre le problème du logement serait de consentir des prêts sur l'achat de maisons qui ont déjà été habitées. Ne pourrait-on accorder des prêts à cette fin en vertu de la Loi nationale sur l'habitation?

M. BATES: On ne consent pas de prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation aux personnes qui veulent acheter des maisons qui ont déjà été habitées. On n'accorde des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation que sur les maisons neuves. Les personnes qui habitent de vieilles maisons et qui veulent y faire des travaux de rénovation peuvent obtenir des prêts pour l'amélioration de maisons par l'entremise de leur banque. La Société centrale